

ACTION COLLECTIVE :

NUISANCES DÉCOULANT DE L'EXPLOITATION D'UN SITE D'ENFOUISSEMENT DE MATÉRIAUX

(Ancienne carrière de Ciment du Saint-Laurent, secteur Villeneuve)

ENTENTE DE RÈGLEMENT :

À toute personne ayant résidé dans une rue du quadrilatère décrit à l'action collective pour la période du 13 juin 2013 au 4 mai 2016, soyez avisée qu'une entente de règlement sera soumise à l'approbation du Tribunal le 28 avril 2021; pour toute information (si vous n'avez pas reçu la documentation par la poste) veuillez vous adresser à Cain Lamarre, avocats au 418-522-4580 ou par courriel à l'adresse suivante : notification.cain.quebec@cainlamarre.ca.

Vous pouvez également consulter le site web <https://www.cainlamarre.ca/fr/publications/actions-collectives/>

Avis autorisé par la Cour supérieure du Québec (no. Dossier : 200-06-000205-164).